

Règles NF 078 Spécification complémentaire	Robinetterie pour installations de gaz Robinets pour appareils à gaz	SROB106-NF <u>Janvier 2018</u>
---	---	---

1) Objet

Le présent document définit les caractéristiques spécifiques relatives à la certification des robinets d'entrée des appareils à gaz.

2) Références normatives

- NF E 29-532 Raccords démontables à joints plats destinés à être installés sur les tuyauteries pour installations de gaz.
- NF EN 331/A1 Robinets à tournant sphérique et robinets à tournant conique à fond plat destinés à être manœuvrés manuellement et à être utilisés pour les installations de gaz dans les bâtiments.
- NF EN 331 Robinets en alliage de cuivre de DN ≤ 50 utilisés en amont des compteurs de gaz.

3) Descriptif

Cette spécification définit les dispositions spécifiques à la certification des robinets situés à l'intérieur d'un appareil à gaz et à l'entrée du dit appareil. :

Le robinet d'entrée d'appareils :

- doit être conforme aux exigences de la norme NF EN 331/A1 et/ou NF EN 331
- peut avoir des raccords d'entrées et sortie qui ne sont pas alignés
- a un raccord d'entrée à joint plat gaz conforme à la norme NF E 29-532
- a un raccord de sortie dont la définition est laissée à l'initiative du fabricant

Le certificat NF doit :

- indiquer que « Ce robinet est exclusivement destiné à équiper des appareils à gaz. Il ne peut être considéré comme un robinet de commande d'appareils ou d'arrêt, il n'est pas conforme à la norme NF E 29-135 »
- faire référence à la présente spécification